

Ecole primaire CONDORCET

Impasse des petits matelots

44 160 CROSSAC

☎ 02.40.01.00.73

💻 ecolecondorcetcrossac@orange.fr

Journal de rentrée 2021/ 2022

Sommaire :

- * L'organisation de l'école.
- * Quelques informations pratiques.
- * Le calendrier des vacances scolaires.
- * 1 fiche de renseignements (à retourner).
- * Une autorisation d'image (à retourner).

L'organisation de l'école.

Qui travaille à l'école ?

<u>ENSEIGNANT(E)S</u>	<u>NIVEAU</u>	
Mme BOURDONNAY Armelle	PS/GS	22 élèves
Mme REBARDEAU Amélie (jeudi & vendredi) et Mme GUYOT Jessica (lundi & mardi)	MS	21 élèves
Mme PICHON Marie-Pierre et Mme LEDUC Aurélie (lundi +mardi)	PS/GS	23 élèves
Mme CHATELLIER Françoise	CP	22 élèves
Mme BARRETEAU Claire	CP/CE1	17 élèves
Mme NICOLAS Sophie	CE1	18 élèves
Mme TRIGER Charlotte	CE2	24 élèves
M. VAILLANT Michel	CM1	24 élèves
Mme MICHEL Anne-Cécile et Mme RICHARD Aurélie (lundi)	CM2	28 élèves

A.T.S.E.M. (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) :
Mmes GOHIER Christelle, HALGAND Geneviève et GUIHENEUF Rosane

N.B : jours de décharge de la directrice : tous les lundis et mardis + le mercredi matin des semaines impaires

Notre adresse pour les mails : ecolecondorcetcrossac@orange.fr

Informations pratiques.

A- Entrées et sorties des élèves de maternelle :

L'accueil et la sortie de tous les enfants se font dans les classes.

Rappelons qu'à l'école maternelle, chaque enfant doit être **accompagné jusqu'à la classe et remis à une enseignante** le matin et l'après-midi, puis repris de la même façon le midi et le soir.

Les personnes autorisées à venir chercher votre **enfant doivent être présentées à l'enseignante et munies d'une pièce d'identité.**

B- Entrées et sorties des élèves d'élémentaire :

L'accueil de tous les enfants se fera dans les classes. La sortie se fera au petit portail (côté maternelle). Rappel du règlement départemental des écoles :

Les enfants quittent l'école, à l'issue des classes du matin et de l'après-midi, sauf si ils sont pris en charge, à la demande des familles, par un service de garde, de cantine ou de transport. Avant qu'ils soient entrés dans l'enceinte scolaire et qu'ils soient pris en charge par les enseignants et après qu'ils l'aient quittée, ils sont sous la seule responsabilité des parents ou du transporteur scolaire.

Dans le cadre de la crise sanitaire de lutte contre la COVID-19, tout adulte et enfant à partir du CP entrant dans l'école doit porter un masque.

C- Horaires :

Pour le bon fonctionnement de l'école, nous vous prions **de bien vouloir respecter les horaires** (fermeture du portail à 8h45 ; 13h30 et 14h):

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin <i>ouverture des grilles</i>	8h45 8h35	8h45 8h35	8h45 8h35	8h45 8h35	8h45 8h35
Midi	11h45	11h45	11h45	11h45	11h45
Après-midi <i>ouverture des grilles</i>	14h 13h50	13h30 13h20		14h 13h50	13h30 13h20
Soir	16h30	15h30		16h30	15h30

D- Absence des élèves :

Toute absence imprévue (maladie) doit être justifiée le matin même (par mail ou par téléphone [répondeur]) puis par un mot écrit dans le cahier rouge (ou certificat médical) au retour de l'élève. Toute maladie contagieuse doit faire l'objet d'un certificat médical mentionnant la durée d'absence.

Toute absence courte et prévue (rendez-vous) doit être annoncée à l'avance dans le cahier rouge. Toute absence longue et prévue doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'absence à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale (via l'école) au moins 3 semaines avant le départ.

Rappel : vous trouverez à la fin du cahier rouge des billets d'absence à remplir (les 2 parties sont à remplir par les parents)

E- Documents de rentrée :

Vous trouverez la fiche de renseignements et l'autorisation d'image jointes au journal. Vous voudrez bien les rapporter **au plus tard le lundi 6 septembre 2021**.

F- Assurances scolaires :

La circulaire ministérielle n°88-208 du 29 août 1998 rappelle : « pour participer aux activités facultatives organisées par les établissements scolaires, l'assurance de l'élève est obligatoire, tant pour les dommages dont l'enfant serait l'auteur (**garantie responsabilité civile**) que pour ceux qu'il pourrait subir (**garantie individuelle accident**). »

Le chef d'établissement ou le directeur d'école est, en conséquence, fondé à refuser la participation d'un élève lorsque son assurance ne présente pas ces DEUX garanties.

Vous voudrez bien prendre contact avec votre compagnie d'assurance ou la M.A.E et **nous fournir une attestation le plus tôt possible** (vous pouvez l'envoyer par mail à ecolecondorcetcrossac@orange.fr).

G- Restaurant scolaire :

Vous devez inscrire votre enfant auprès du service Enfance jeunesse (Escale) (voir règlement intérieur du restaurant scolaire). **Aucune inscription ne sera prise par les enseignants.**

Calendrier scolaire

Vacances scolaires 2021-2022	
<u>Rentrée scolaire 2021</u>	Jour de reprise : jeudi 2 septembre 2021
<u>Vacances de la Toussaint 2020</u>	Fin des cours : samedi 23 octobre 2021
	Jour de reprise : lundi 8 novembre 2021
<u>Vacances de Noël 2020</u>	Fin des cours : samedi 18 décembre 2021
	Jour de reprise : lundi 3 janvier 2022
<u>Vacances d'hiver 2021</u>	Fin des cours : samedi 5 février 2022
	Jour de reprise : lundi 21 février 2022
<u>Vacances de printemps 2021</u>	Fin des cours : samedi 9 avril 2022
	Jour de reprise : lundi 25 avril 2022
<u>Pont de l'Ascension 2021</u>	Fin des cours : mercredi 25 mai 2022 (après la classe)
	Jour de reprise : lundi 30 mai 2022
<u>Grandes vacances 2021</u>	Fin des cours : jeudi 7 juillet 2022

L'équipe enseignante vous souhaite à tous, parents et enfants, une bonne rentrée et une excellente année scolaire. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations.